

Plan régional de prévention et de gestion des déchets PRPGD

**Journée des acteurs territoriaux
14 mars 2017**

Point d'actualité réglementaire

- Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 : **un plan unique régional** pour tous les déchets à l'exception des déchets radioactifs avec **un plan d'actions sur l'économie circulaire**.
- Adoption de la loi de transition énergétique pour une croissance verte le 17 août 2015
 - **lutter contre le gaspillage, réduire les déchets à la source et développer l'économie circulaire** (« dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter »),
 - avoir une approche globale sur le cycle de vie du produit,
 - des objectifs chiffrés ambitieux que le plan régional de gestion des déchets doit permettre d'atteindre.

- 10 % de déchets ménagers et assimilés en 2020/2010	Prévention
Réductions des DAE par unité de valeur produite notamment dans le BTP	
55 % des DND non inertes, en masse, valorisés matière en 2020	Recyclage
65 % des DND non inertes, en masse, valorisés matière en 2025	
70 % des déchets BTP valorisés matière en 2020	
- 30 % de DND en ISDND en 2020/2010	Élimination
- 50 % de DND en ISDND en 2025/2010	
- 50 % de produits manufacturés non recyclables en 2020	Écoconception
Capacité annuelle de stockage des DND non inerte en 2020 <70% de la quantité admise en 2010	Élimination
Capacité annuelle de stockage des DND non inerte en 2025 <50% de la quantité admise en 2010	
Capacité annuelle d'incinération des DND non inerte sans valorisation énergétique en 2020 <75 % de la quantité admis en 2010 et <50 % en 2025 par rapport à 2010	Région non concernée

Des dispositions spécifiques pour atteindre ces objectifs

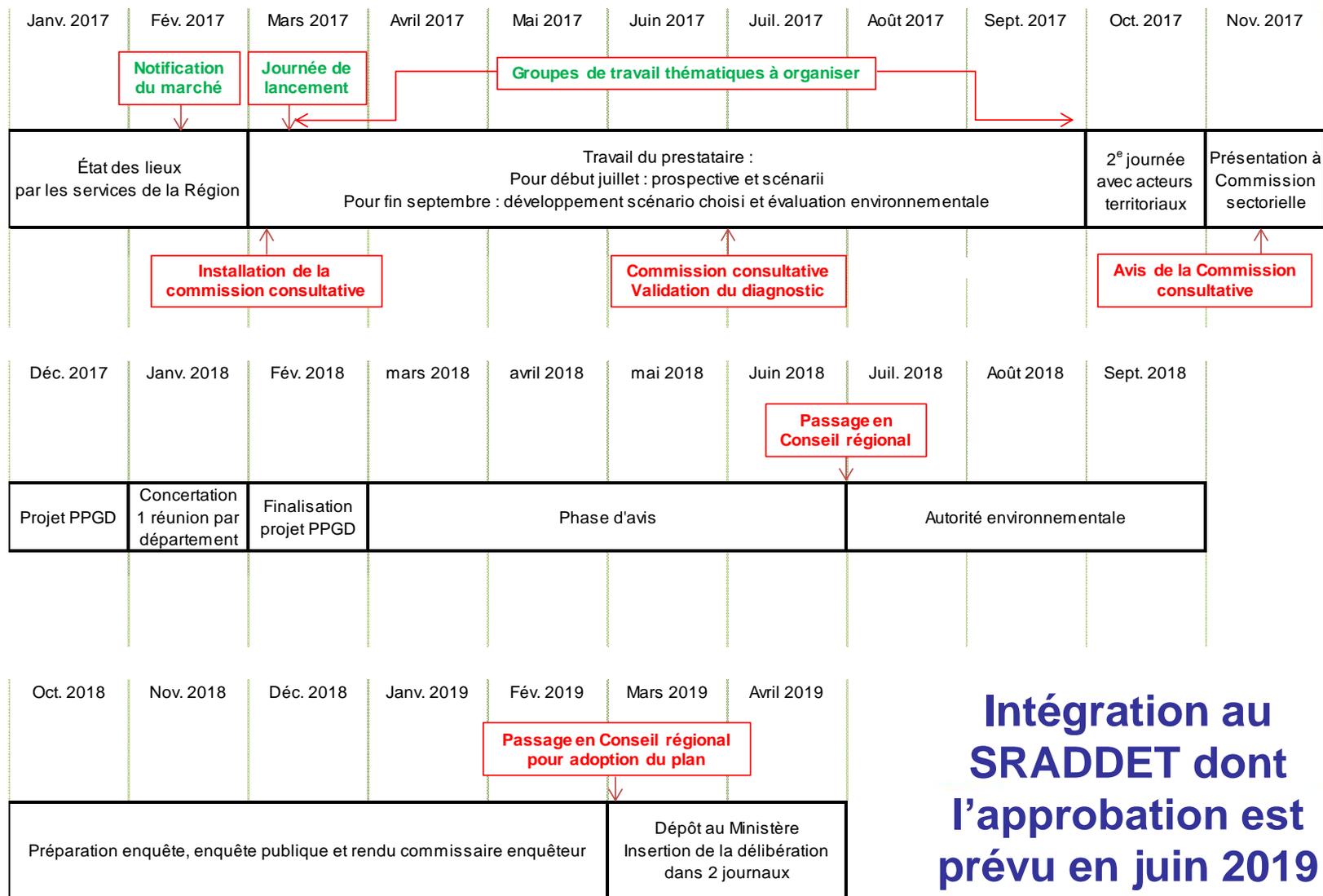
- Favoriser l'écoconception et l'emploi de produits recyclés, le réemploi (interdiction de certains produits jetables...), allonger la durée de vie des produits...
- Développer la **tarification incitative** (15 millions habitants en 2020 et 25 millions en 2025).
- Généraliser le **tri à la source** avec valorisation pour biodéchets (à partir de 2025).
- **Étendre les consignes de tri** à l'ensemble des emballages plastiques (2022).
- Mettre en place des **déchèteries professionnelles** par les distributeurs de matériaux, produits et équipements de construction (2017).
- Développer des **unités de valorisation énergétique des refus de tri** (CSR) : pour un besoin local en énergie thermique ou électrique.

Planification régionale des déchets

Rappels du décret de 17 juin 2016

- **Déchets concernés** : ensemble des déchets dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes à l'exception des déchets radioactifs produits dans la région ou importés et gérés dans la région
- **Contenu du plan**
 - 1- **État des lieux** de la prévention et de la gestion des déchets selon leur origine, leur nature, leur composition et les modalités de leur transport
 - 2- **Prospective à 6 et 12 ans** de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter
 - 3- **Objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets** (objectifs nationaux adaptés aux particularités territoriales)
 - 4- **Planification de la prévention à 6 et 12 ans**
 - 5- **Planification de la gestion à 6 et 12 ans**, comprenant notamment la mention des installations à créer/adapter/fermer, en cohérence avec les principes de proximité, d'autosuffisance et de bassins de vie
 - 6 - **Un plan en faveur de l'économie circulaire**
- **Flux de déchets particuliers listés dans le décret**
 - Déchets de situation exceptionnelle (pandémies, catastrophes naturelles...)
 - Biodéchets
 - Déchets du BTP
 - Déchets ménagers et assimilés
 - Déchets amiantés
 - Déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques
 - Véhicules hors d'usage
 - Déchets de textile, linge de maison et chaussures

Échéancier prévisionnel du Plan



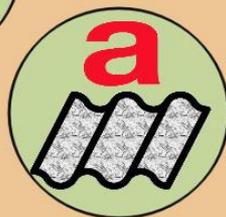
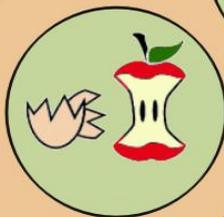
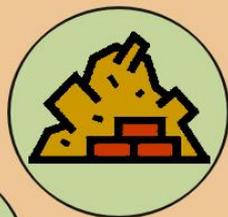
**Intégration au
SRADDET dont
l'approbation est
prévu en juin 2019**

Liens avec les autres schémas

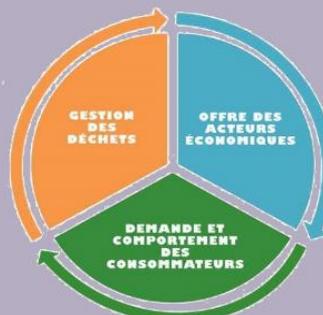
SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

PLANIFICATION DES DÉCHETS dont



PLAN RÉGIONAL D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



SRDEII
Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

Stratégie régionale pour l'économie sociale et solidaire

Schéma régional biomasse

GESTION DES DÉCHETS DE CRISE

notamment en cas de pandémie ou de catastrophe naturelle

Méthodologie d'élaboration du plan

- Collaboration, co-construction avec les partenaires et les acteurs
 - 2 journées des acteurs territoriaux,
 - 5 réunions départementales tout public.
- Travail de cohérence avec les plans régionaux voisins
- Groupes de travail privilégiés (plutôt que commissions plénières)
- Bonnes articulations avec les autres schémas (SRADDET, biomasse...)

Objectifs et enjeux du plan

- Objectifs réglementaires et objectifs régionaux
- Répondre aux objectifs dans des **conditions économiques acceptables**
- Identification des enjeux, des atouts, des opportunités, des faiblesses du territoire
- Mise en cohérence pour les différents acteurs et parties prenantes
- Priorités régionales : développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale, aménagement du territoire, création de nouvelles filières, emploi, innovation...
- Mutualisation, coopération
- Objectifs de travail à venir sur des thèmes précis
- Création d'un observatoire

Prochaines étapes

Mars
Sept.

- Travail du bureau d'étude
- Groupes de travail thématiques

Juin

- Commission consultative : choix du scénario à développer

Oct.

- 2^e journée des acteurs territoriaux

Nov.

- Commission consultative : avis sur le projet de plan

Janv.

- Réunion de concertation tout public : une par département

Éléments de contexte

En Pays de la Loire, au moins **400 entreprises**, hors collectes des déchets en régie ou en délégation de service public, travaillent dans les déchets, soit environ **7 000 salariés**.

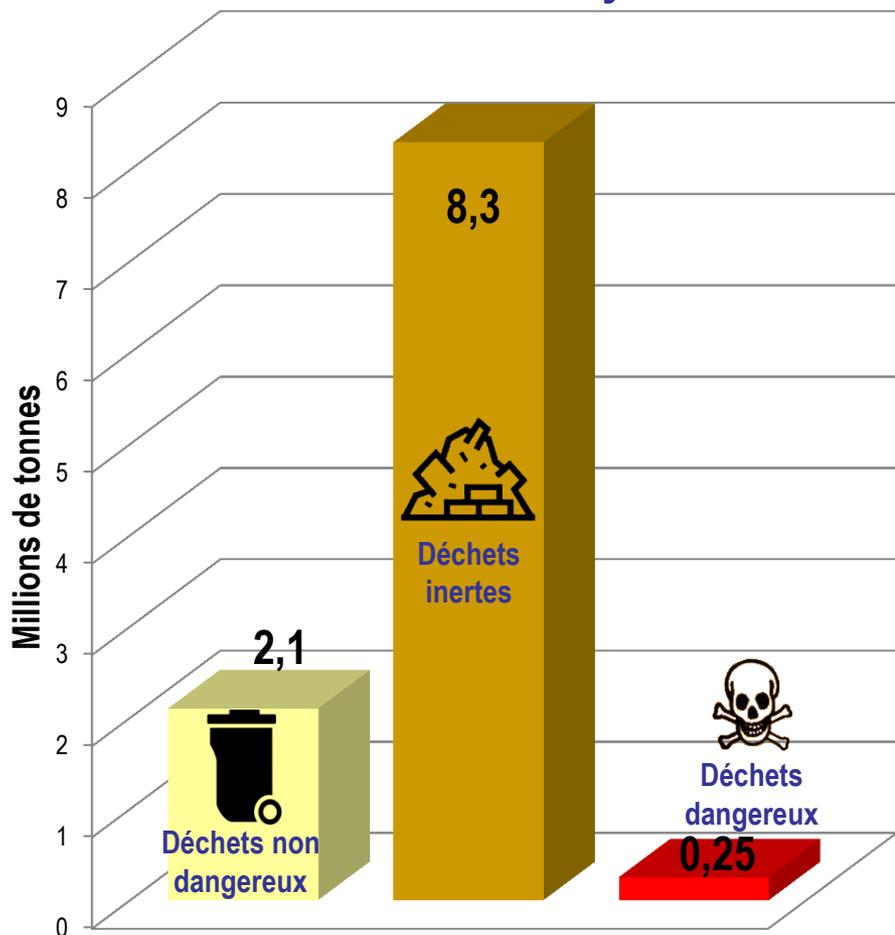
Dans le domaine de l'économie circulaire, il y a plus de **400 entreprises de réparation des équipements** avec près de **2 000 salariés**.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble de ces entreprises est d'au moins **1,3 milliard €**.

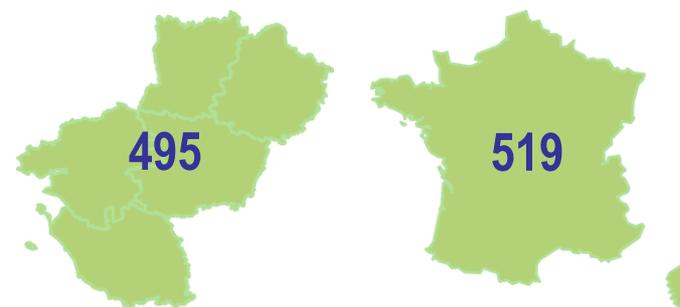
Les enjeux économiques, environnementaux, sociétaux et d'aménagement du territoire sont donc majeurs et l'ambition affichée s'inscrit dans la volonté de faire de la Région des Pays de la Loire, un territoire leader en termes de prévention et la gestion des déchets, d'énergie renouvelables et plus globalement de transition énergétique.

Déchets en Pays de la Loire

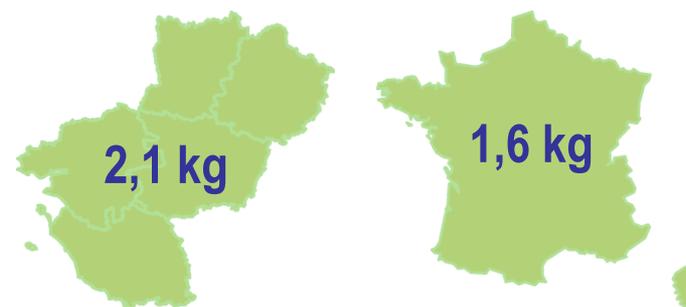
11,7 millions de tonnes de déchets collectés en 2012 en Pays de la Loire



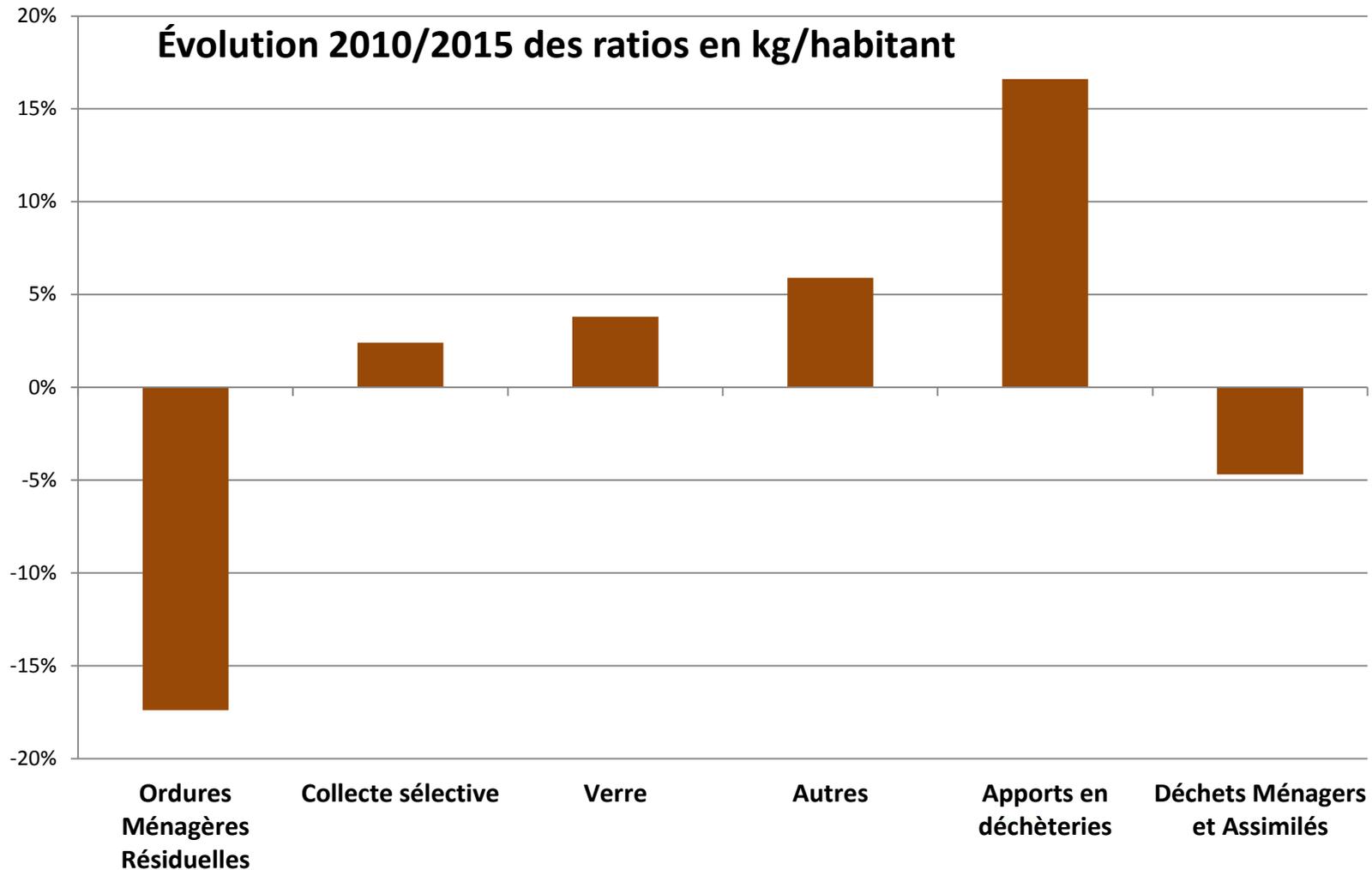
Taux de collecte des déchets ménagers et assimilés (kg/habitant/an) en 2013



Taux de collecte des déchets dangereux hors DEEE (kg/habitant/an) en 2013



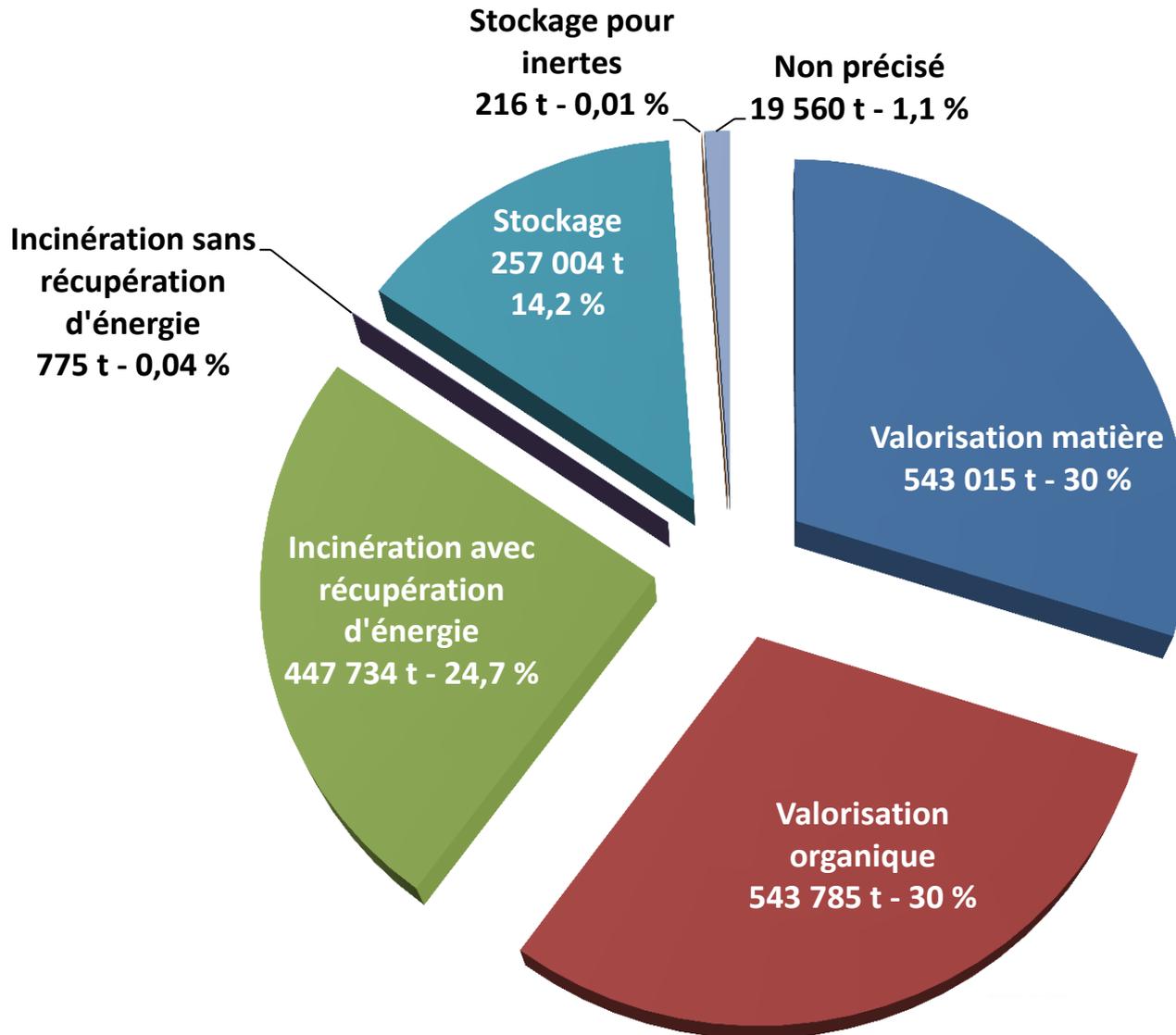
Déchets en Pays de la Loire



Ordures ménagères résiduelles (OMR) : Part des ordures ménagères collectée en mélange après collectes sélectives.

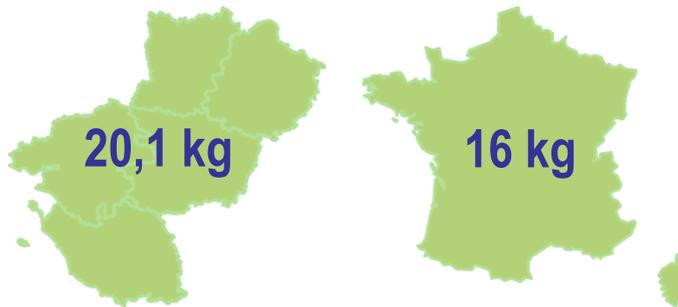
Déchets ménagers et assimilés : OMR + collectes sélectives + apports en déchèteries dont déchets verts

Traitement des déchets ménagers en Pays de la Loire (2013)

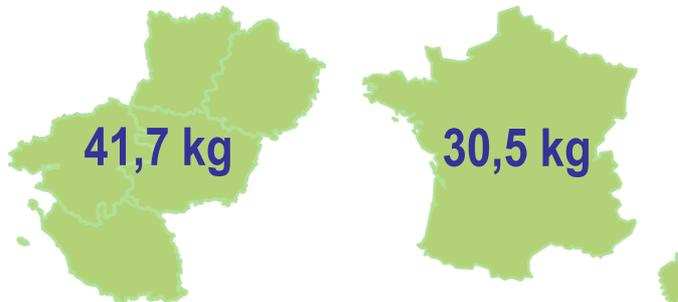


Emballages ménagers : Pays de la Loire 2^e région de France

Taux de collecte des emballages légers
(kg/habitant/an) en 2015



Taux de collecte du verre
(kg/habitant/an) en 2015



61,8 kg/habitant
d'emballages
ménagers ont été
recyclés en 2015

Hausse de 0,7 % de
la performance de
collecte entre 2014
et 2015

Ensemble des déchets dangereux

Source : Fichier GERE de l'INERIS, données 2014

collectés

309 605 t



des déchets collectés en France

traités

592 173 t



des déchets traités en France

collectés et traités

en Pays de la Loire

204 240 t



63%

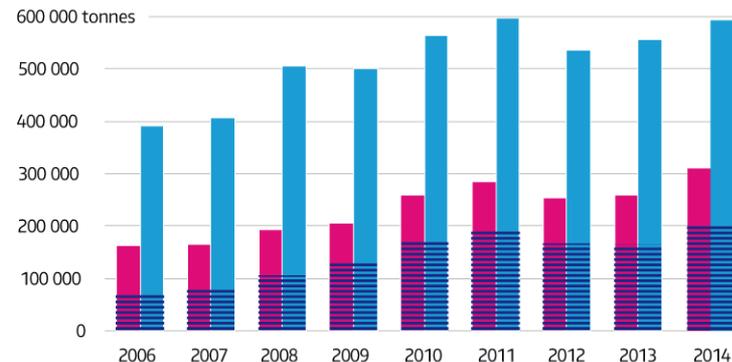
des déchets collectés dans la région



29%

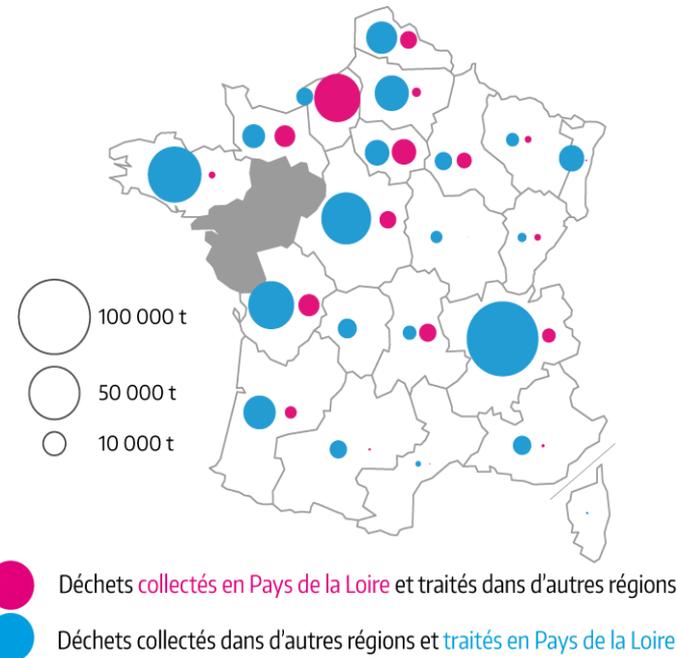
des déchets traités dans la région

Évolution des tonnages de déchets collectés | traités | collectés et traités

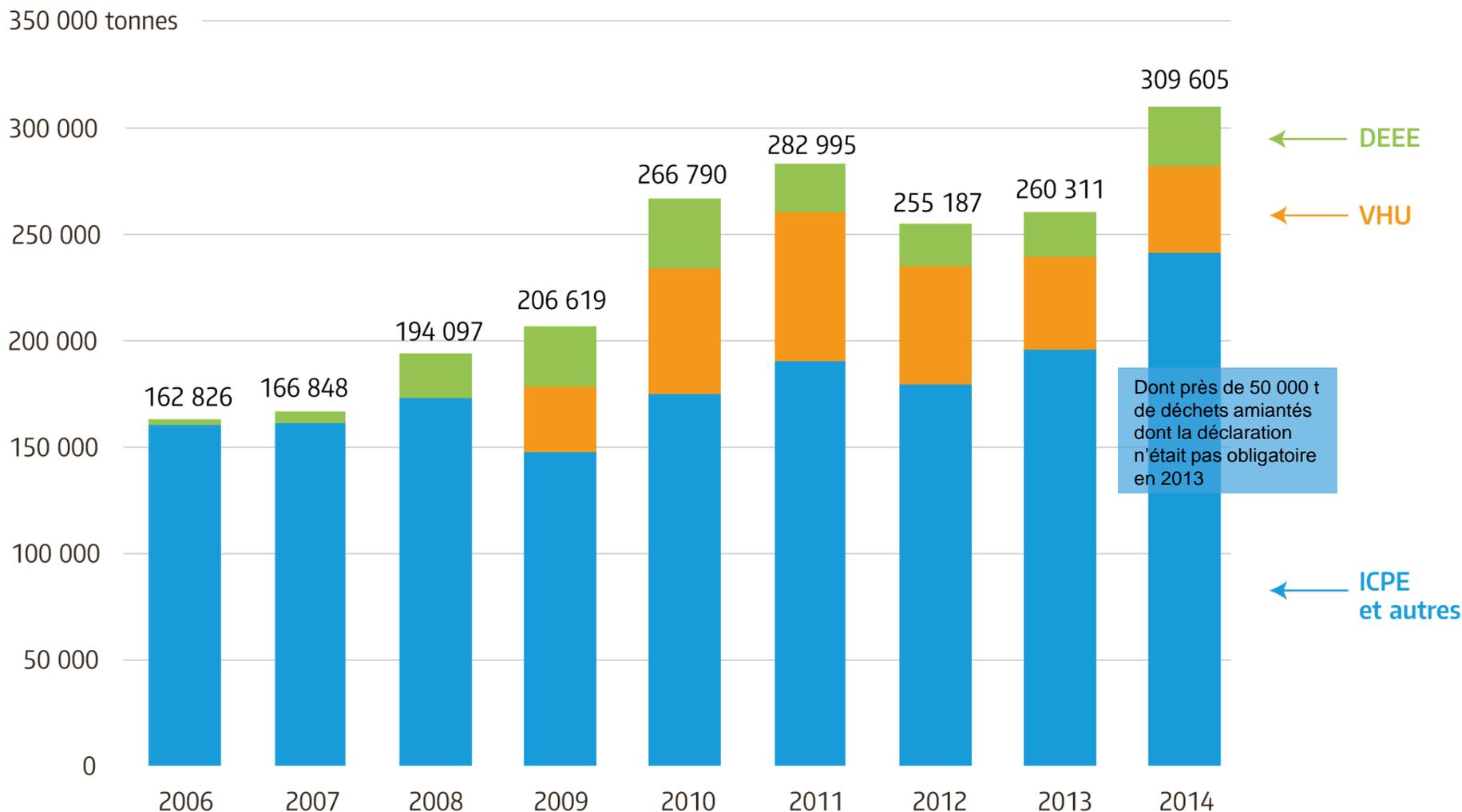


- Déchets collectés en Pays de la Loire et traités dans d'autres régions
- Déchets collectés en Pays de la Loire et traités en Pays de la Loire
- Déchets collectés dans d'autres régions et traités en Pays de la Loire

Échanges interrégionaux des déchets en 2013



Évolution du tonnage de déchets dangereux générés entre 2006 et 2014



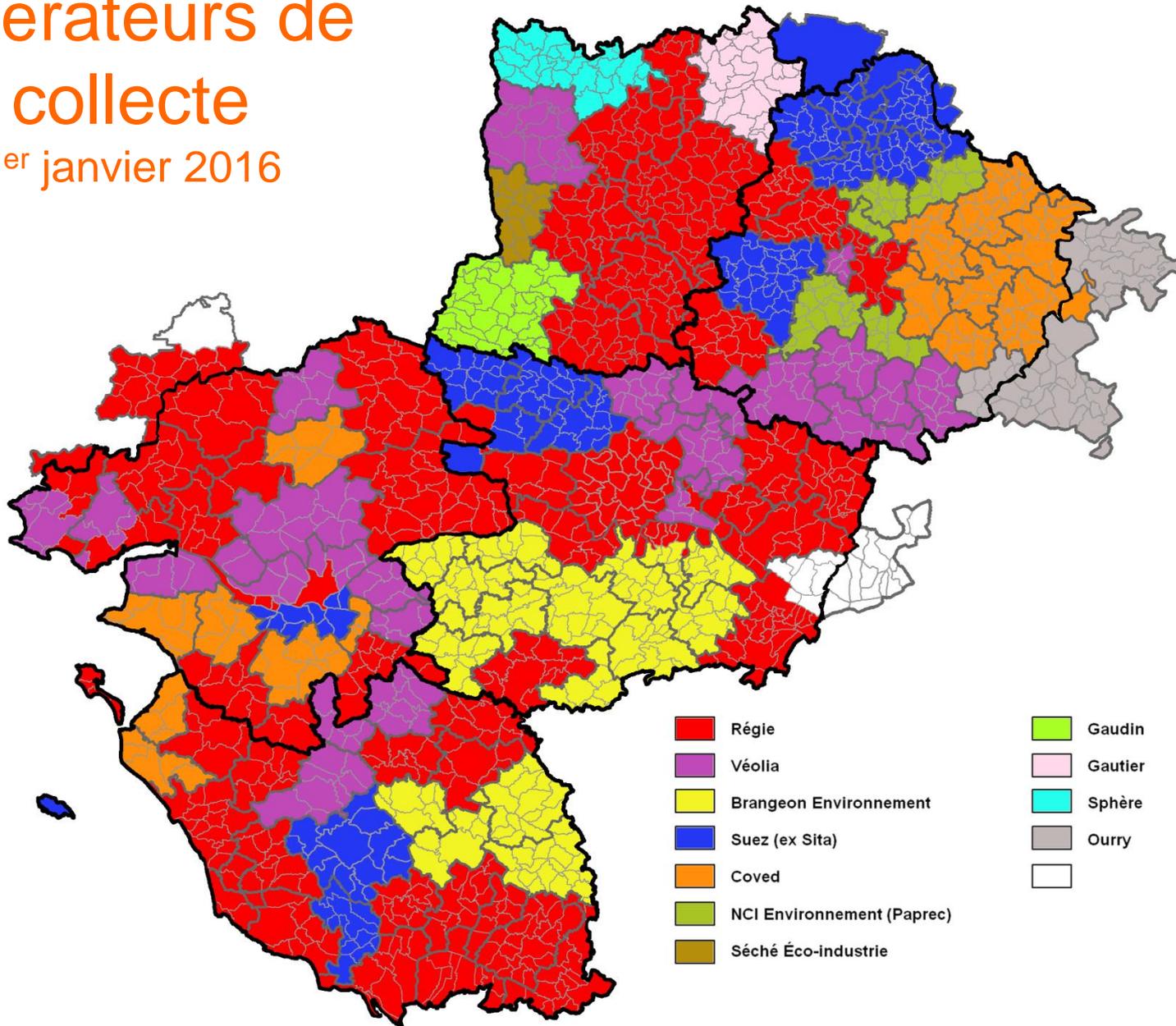
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

VHU : Véhicules Hors d'Usage

ICPE et autres : Installations classées pour la protection de l'environnement et autres catégories de déchets

Opérateurs de collecte

1^{er} janvier 2016

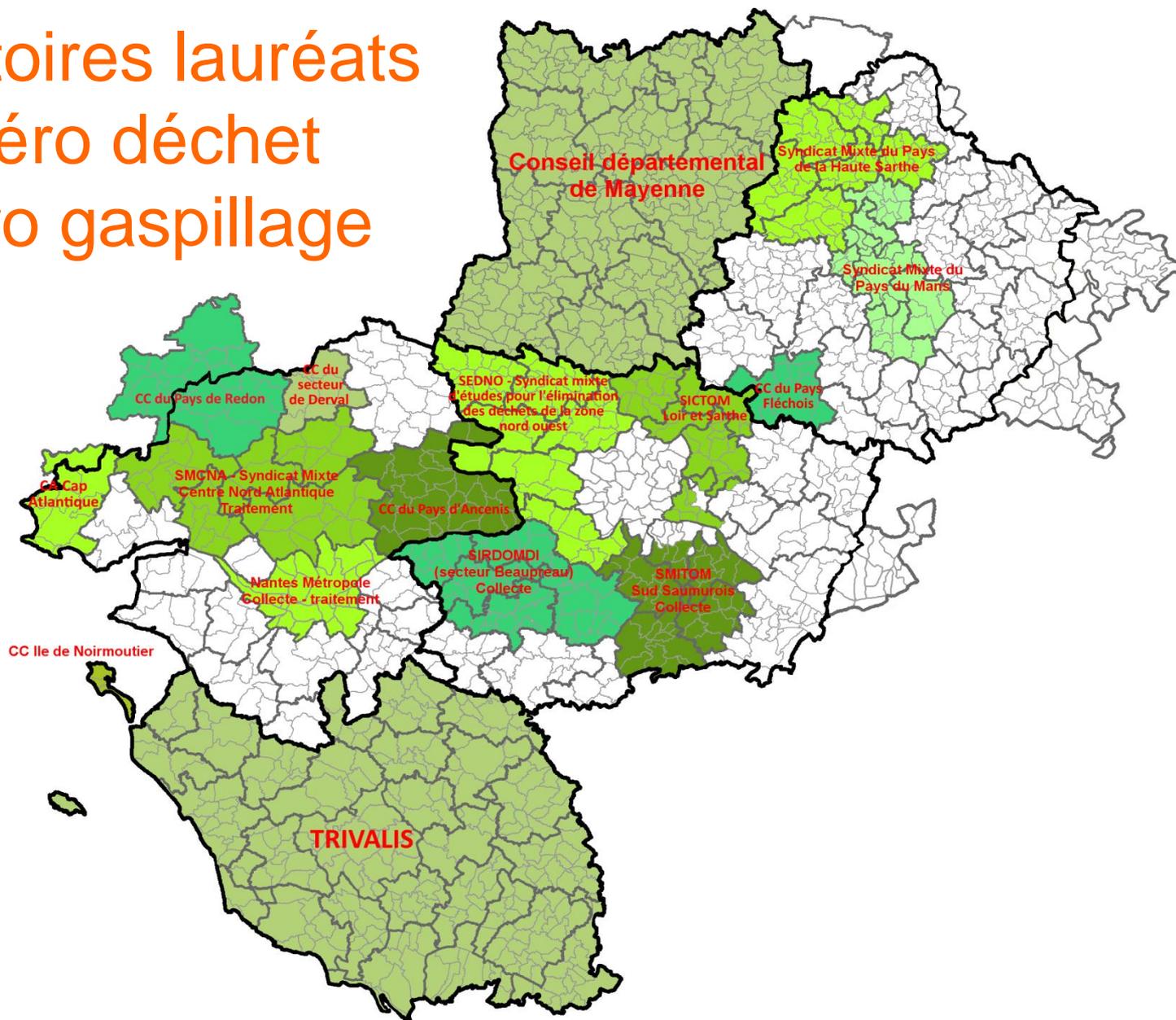


D'après rapports déchets des EPCI

Territoires lauréats

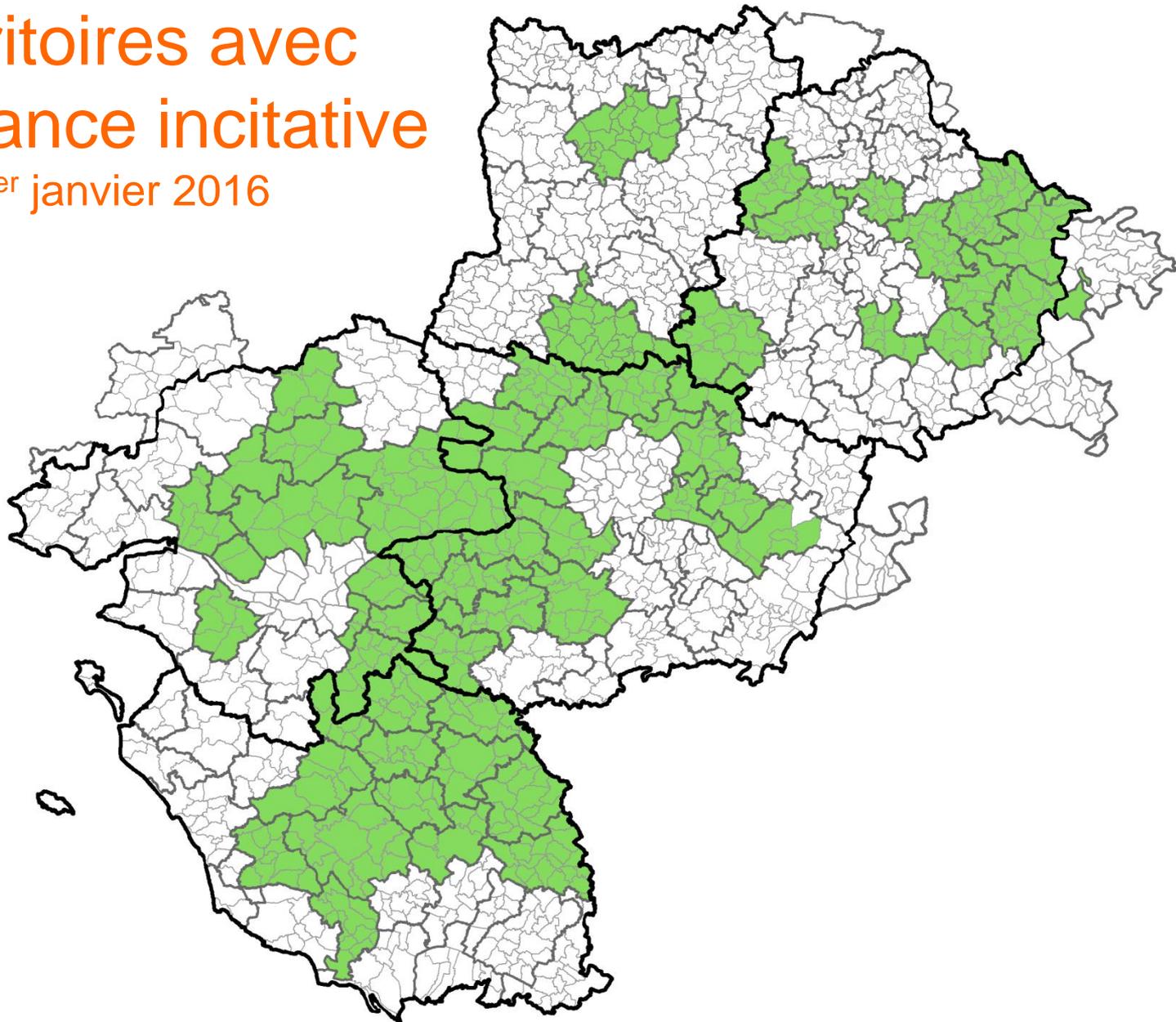
Zéro déchet

Zéro gaspillage



Territoires avec redevance incitative

1^{er} janvier 2016



Syndicats ou EPCI compétence traitement

1^{er} janvier 2017

